



FORÊT DOMANIALE

parc éolien

Intégration paysagère

Audience publique du BAPE

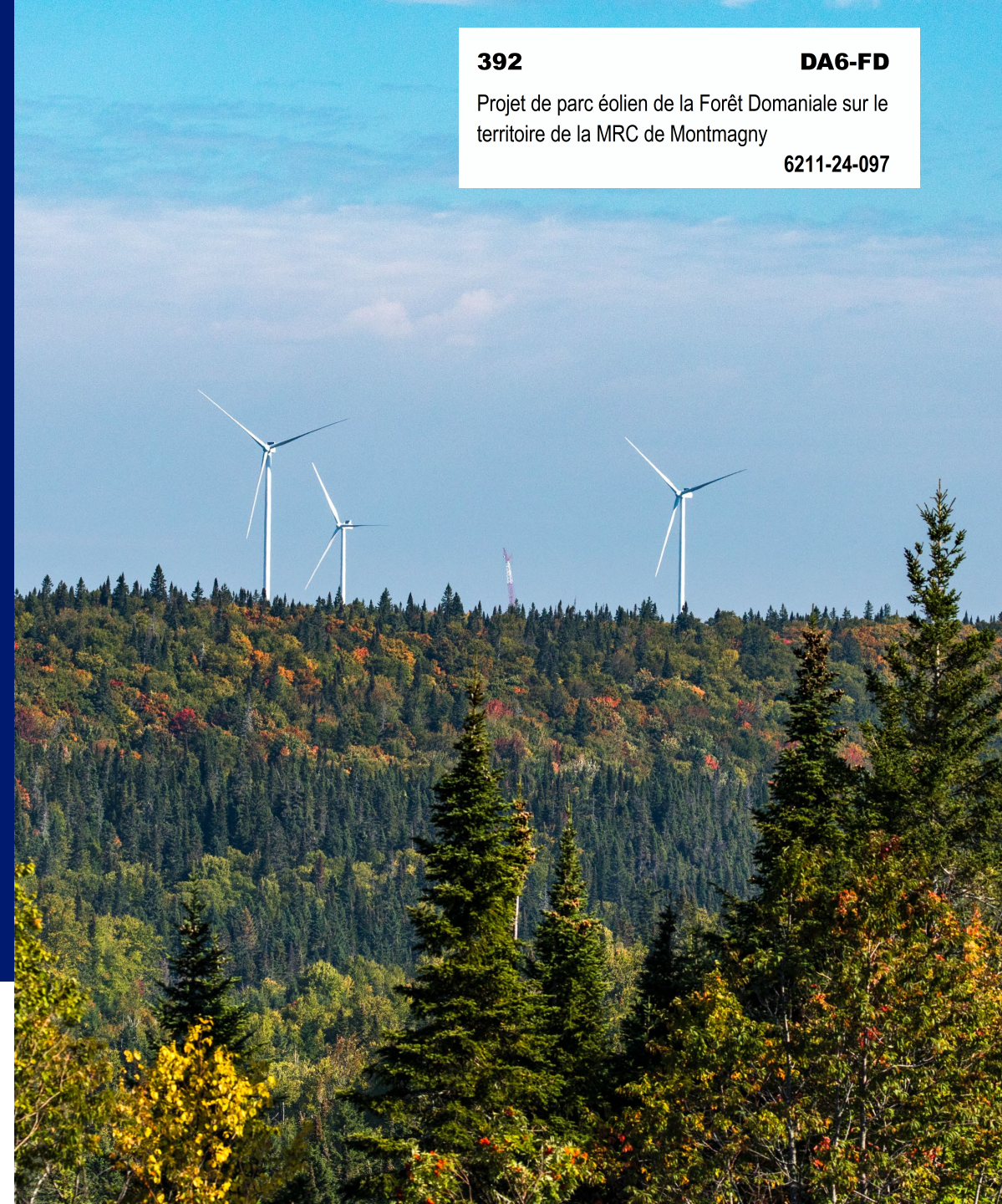
Juin 2025

392

DA6-FD

Projet de parc éolien de la Forêt Domaniale sur le territoire de la MRC de Montmagny

6211-24-097



Principes d'intégration des éoliennes au paysage

Situées dans des secteurs autorisés

Implantées en grappes regroupées

Généralement masquées par le relief et le couvert forestier

Situées à 5,8 km du périmètre urbain le plus près

Covisibilité limitée : parc éolien le plus près à environ 7 km

Toutes semblables, du même modèle et même sens de rotation des pales

Outils d'intégration

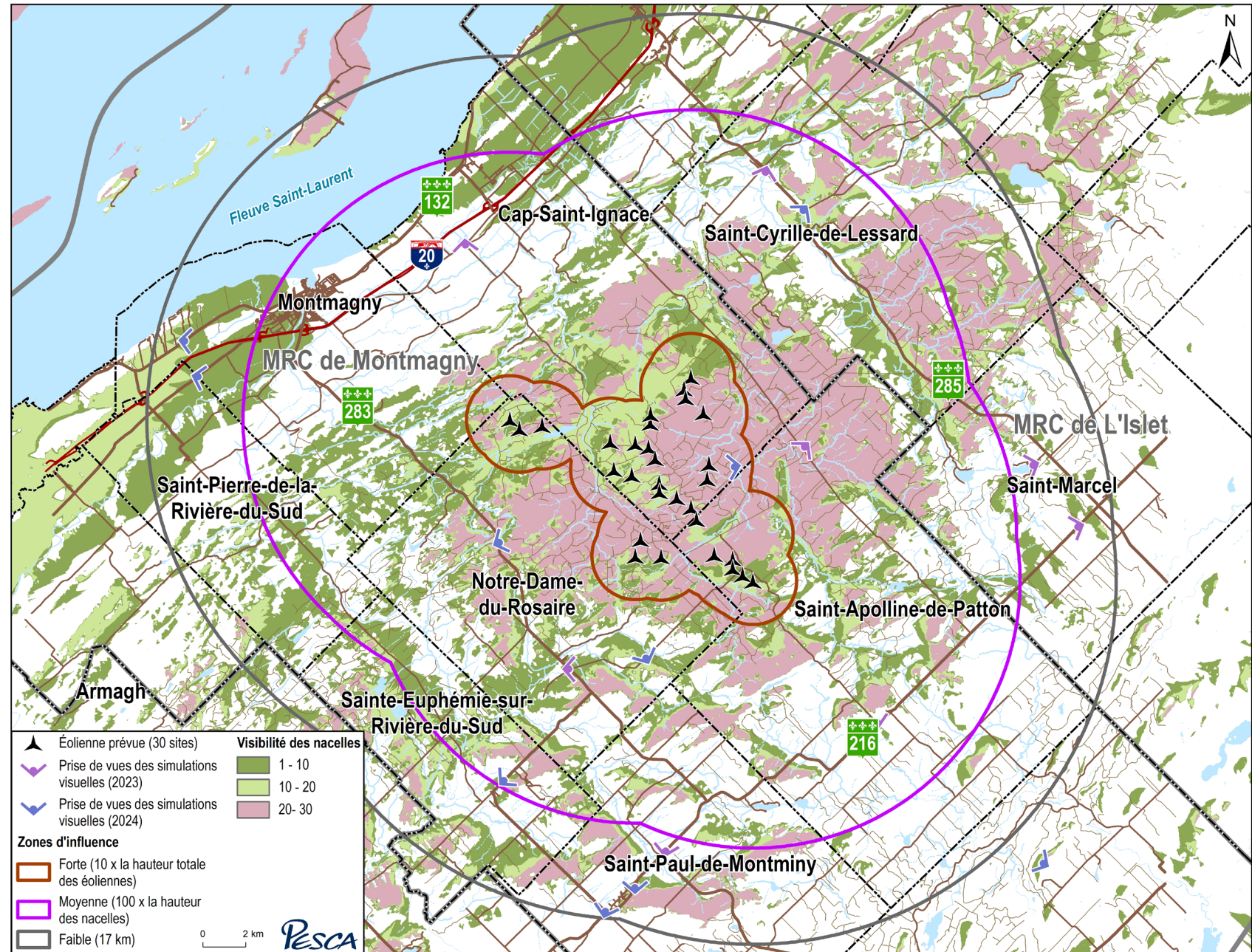
Activités de
**consultation
publique**

Carte de
visibilité

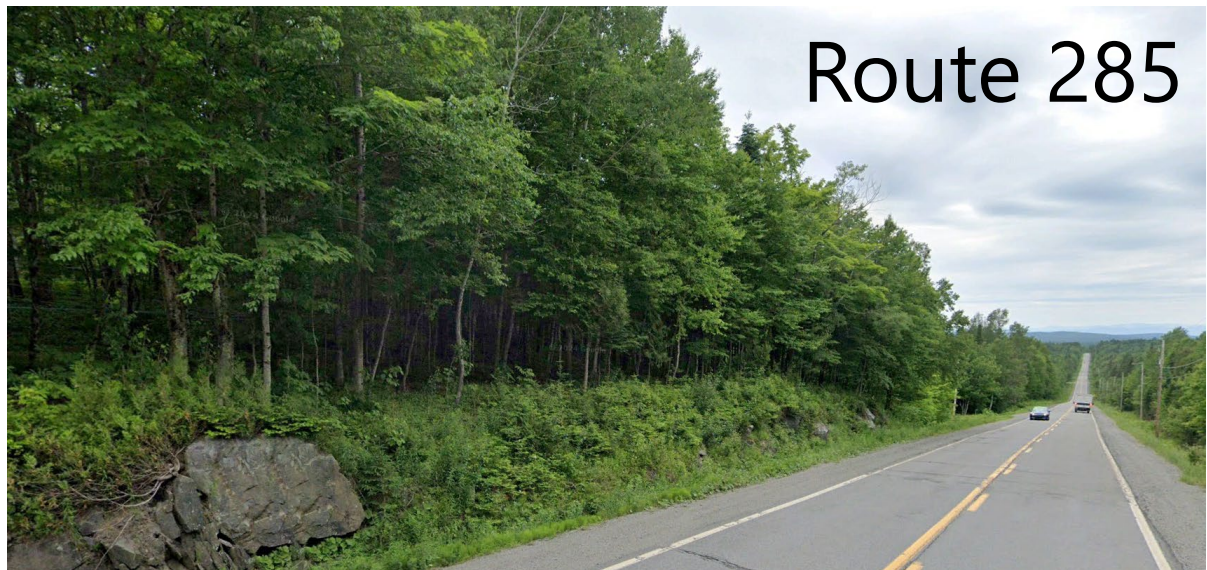
**Simulations
visuelles** à partir
de points de vue
représentatifs

Évaluation de
l'impact visuel
par unité de
paysage

Visibilité



Vues généralement fermées à partir des routes



Simulations visuelles : sélection des points de vue

Vue ouverte sur le paysage

Concentration relativement élevée d'observateurs permanents

Activités récréotouristiques importantes et densité d'observateurs temporaires

Visibilité sur les éoliennes selon la carte de visibilité

Route 228, Montmagny



Rue Cloutier, Notre-Dame-du-Rosaire



Rang Saint-Thomas, Notre-Dame-du-Rosaire



Mont Sugar Loaf, Sainte-Lucie-de-Beauregard





FORÊT DOMANIALE
parc éolien

Merci!